

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-132

SEANCE du 21 novembre 2024

Convoqué le 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mme BOU Suzanne, MM. LAURENS Ludovic, MEYSSIREL Cédric,

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, M. CEAS Benoît à M. AUBERT Sébastien,

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif Principal M57 développé des Orres pour l'exercice 2024,

Vu les décisions modificatives n°1, n°2 et n°3 du budget principal pour l'exercice 2024,

Considérant le besoin d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

En recettes d'investissement :

-Opération 568 – Vie des Orres – au 1321 :	+ 17 295,25 €
-Opération 582 – Réhabilitation des services techniques – au 1322 :	+ 168 172 €
-Au 021 – Virement de la section de fonctionnement :	- 156 146,17 €
-Au 2802/040 – Amortissement frais d'études :	+ 678 €
-Au 28020415342 – Amortissement bâtiments :	+ 119 252,92 €

Soit + 149 252 €

En dépenses d'investissement :

-Opération 560 – Borne incendie – au 21568 :	+ 3 000 €
-Opération 480 – Sécurisation domaine public – au 2152 :	+ 5 000 €
-Opération 565 – Stationnement station – au 2313 :	+ 2 000 €
-Opération 124 – Acquisitions diverses – au 2181 :	+ 20 000 €
-Au 198/040 – Neutralisation des amortissements :	+ 119 252,92 €

Soit + 149 252 €

Soit un réajustement budgétaire total de + 149 252 € équilibré en dépenses et en recettes d'investissement.

En recettes de fonctionnement

-Au 77681/042 – Neutralisation des amortissements :	+ 119 252,92 €
-Au 773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs :	- 0,92 €

Soit + 119 252 €

Accusé de réception en préfecture
005-210500989-20241121-2024-132-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

En dépenses de fonctionnement

-Au 60632 – Fournitures de petits équipements :	+ 10 000 €
-Au 617 – Etudes et recherches :	+ 60 000 €
-Au 64131 – Personnel non titulaire :	+ 65 467,25 €
-Au 6811/042 – Dotation aux amortissements :	+ 119 930,92 €
-Au 60612 – Electricité :	+ 20 000 €
-Au 023 – virement à la section d'investissement :	- 156 146,17 €

Soit + 119 252 €

Soit un réajustement budgétaire total de + 119 252 € équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du BP Principal 2024 présentée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance
Chantal ROUX

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.